

VILLE DE PERCÉ

**AUX : MEMBRES DU CONSEIL
CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE PERCÉ**

DE : ANDRÉ BOUDREAU, MAIRE

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE SELON
L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

Conformément à la loi, je me dois de vous présenter à la fin de l'année, un rapport sur la situation financière de la municipalité.

Le dernier rapport du vérificateur tel que rédigé par la firme « **Raymond Chabot Grant Thornton** », S.E.N.C.R.L., comptables agréés, stipule que *les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015, ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.*

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement non affecté au **31 décembre 2015** se chiffrait à **173 611 \$**. Des ajustements ont été apportés, le solde redressé est de **188 024 \$**. Jusqu'à maintenant, des sommes totalisant **4 130 \$** ont affecté l'excédent de fonctionnement pour des dépenses imprévues ou non prévues au budget.

Donc, au 31 décembre 2016, la Ville devrait disposer d'un montant de **183 894 \$** dans l'excédent de fonctionnement non affecté.

FONDS DE ROULEMENT

Au **31 décembre 2015**, l'encaisse s'établissait à **271 034 \$**, et le montant remboursé durant l'année a été de **71 799 \$**.

Au **31 décembre 2016**, le capital disponible sera de **242 833 \$**, les sommes engagées totalisant **257 167 \$**, incluant un montant de **100 000 \$** engagé en 2015 pour l'acquisition de l'ancienne école Saint-Michel.

DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2015, la dette à long terme était de **9 336 340 \$** réparti de la façon suivante :

5 536 703 \$ à la charge de la municipalité;
3 799 637 \$ à la charge du gouvernement du Québec.

Des remboursements ont été effectués au cours de l'année pour un montant de **1 042 675 \$**.

Il n'y a eu aucune nouvelle émission au cours de l'année 2016.

Le montant de la dette à long terme au 31 décembre 2016 s'élèvera donc à **8 293 665 \$** dont **4 910 778 \$** à la charge de la municipalité, ce qui représente **2 %** de la richesse foncière uniformisée (RFU) établie à **234 872 024 \$**.

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS

Le programme des dépenses d'immobilisations est un plan de réalisation des projets d'immobilisations retenus par la municipalité pour les trois prochaines années. Le dernier programme indiquait une dépense totale de **4 440 000 \$** pour les années 2016-2017-2018.

Le programme pour les années 2017-2018-2019 sera publié en même temps que l'avis concernant le budget.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

En ce qui concerne le budget 2016 établi à 6 363 000 \$, les indications préliminaires nous indiquent qu'il y aura un surplus d'opération.

CONTRATS

En vertu de la loi, je dois déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière de la municipalité ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Les listes seront disponibles à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville (ville.perce.qc.ca).

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le présent document doit révéler le traitement accordé aux membres du conseil. Pour 2016, la rémunération du maire est de 19 903 \$ plus une allocation de dépenses de 9 952 \$. La rémunération des conseiller(ère)s est de 4 979 \$ plus une allocation de dépenses de 2 489 \$.

Les élus municipaux ont l'obligation de garantir les fonds suffisants pour assurer les responsabilités municipales et maintenir une marge de manœuvre financière sécuritaire.

Le fardeau fiscal des contribuables de la ville de Percé doit se stabiliser. C'est pourquoi, nous nous efforçons de mettre en place d'autres sources de revenus complémentaires. Nos projets de développement doivent obligatoirement s'autofinancer, rapporter de l'argent ou être générateurs de retombées économiques importantes pour toute la population.

Nous discutons aussi vigoureusement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour lui démontrer que ses nouveaux programmes ne fonctionnent pas ici et nous pénalisent injustement.

Depuis le début de notre mandat, nous avons effectué une série de restrictions budgétaires et de réorganisations des services dans tous les départements, ce qui nous a permis, malgré les coupures du gouvernement, d'améliorer nos finances.

En 2016, les nouvelles évaluations ont fait mal à une grande majorité des contribuables. Sachez encore que cette règle d'équilibrage du rôle d'évaluation, imposée par le gouvernement du Québec, se répète à tous les six ans dans notre ville. Que ce soit le conseil actuel ou un autre conseil, ce sera pareil. Alors, je répète, il faut mettre en place des nouvelles sources d'argent neuf si nous voulons arrêter de fouiller dans vos poches.

Rien n'est simple, attention aux marchands de bonheur...

Percé, le 1^{er} novembre 2016

André Boudreau
Maire
Ville de Percé